



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPLP section industries graphiques option produits graphiques multimédia est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Jean-Marc DESPREZ
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Claudine CHESSERON-ETIENNE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

Membres du jury

M. Florent CHARDIN
Professeur certifié

Académie d'ORLEANS-TOURS

M. Silvere COLLET
Professeur certifié

Académie de GRENOBLE

Mme Isabelle DENIAU
Professeure certifiée

Académie de NANTES

M. Laurent FOURNIER
Professeur de lycée professionnel

Académie de CRETEIL

M. Guillaume GRATACAP
Professeur de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

M. Lionel HOLENSTEIN
Professeur certifié

Académie de LILLE

Mme Céline LESAFFRE
Professeure de lycée professionnel

Académie de VERSAILLES

Mme Selma PASCUAL
Professeure de lycée professionnel

Académie de STRASBOURG

Mme Annick VOLZ
Professeure de lycée professionnel

Académie de LILLE

Personnels administratifs choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines

M. Olivier LELEU
Attaché d'administration de l'Etat

Académie de LILLE

Mme Vanessa REGNIER
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 mars 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU